



ABONNEMENTS

Un an : Six mois :
 Suisse . . . 6 fr. 3 fr.
 Autres pays . . 10 » 5 »
 On s'abonne à tous les bureaux de poste

Prix du numéro 15 centimes

ANNONCES

Provenant de la Suisse . . 20 ct. la ligne
 » de l'étranger . . 25 »
 Minimum d'une annonce 50 centimes
 Les annonces se paient d'avance

Bureaux : Rue Neuve 38^a

AVIS

Le journal est en vente aux Kiosques littéraires de Bienne, de la Chaux-de-Fonds, du Locle, de Neuchâtel et de Genève.

A Tramelan, chez M. Juillerat, officier d'état-civil.

A Porrentruy, librairie Chapuis.
A Moutier, au magasin d'horlogerie P. Dubois.

A Delémont, magasin de cigarettes Botteron-Boillotat.

ORGANISATION DU TRAVAIL

IV.

NOTRE SITUATION INDUSTRIELLE

Nous avons démontré que les abus auxquels a donné lieu l'application du principe de la liberté absolue en matière de production industrielle, avaient amené, dans la situation générale une grave perturbation et un état de choses dont la prolongation constituerait un grand péril pour la société. Dans le domaine où s'exerce l'activité productrice de notre pays, et dans le domaine particulier de l'horlogerie qui attire plus naturellement notre attention, nous constatons que les mêmes phénomènes se sont produits, et nous en déduisons qu'à un mal procédant des mêmes causes, il convient d'appliquer les mêmes remèdes.

Si l'on se reporte par la pensée au temps où l'horloger, travaillant dans sa demeure et trouvant encore un prix rémunérateur de son travail, pouvait vivre au milieu de sa famille, sans une trop grande appréhension de l'avenir, on est tenté de se laisser aller à un sentiment de regret et de se demander si, jusqu'ici, le pays n'a pas plus perdu que gagné, à l'application des procédés scientifiques et mécaniques à l'industrie horlogère.

En augmentant toujours plus le nombre des fabriques et en y attirant l'ouvrier et l'ouvrière; en utilisant, comme auxiliaires des machines, une foule de bras peu préparés à un métier délicat que l'outil mé-

canique connaît mieux qu'eux, cette étape dans l'histoire de notre développement horloger, a eu cette double conséquence : d'amener un certain relâchement de la vie de famille et de jeter vers l'industrie un trop grand nombre de travailleurs séduits, pour la plupart, par la perspective d'un gain immédiat.

Nous ne parlerons pas aujourd'hui de la première de ces conséquences qui mérite d'ailleurs d'être examinée avec une sérieuse attention et pourra faire l'objet d'une étude spéciale.

La division du travail, et l'introduction des procédés mécaniques, faisant peu appel aux facultés intellectuelles de la généralité des ouvriers, a diminué et même supprimé dans le plus grand nombre des cas la nécessité des apprentissages et fait descendre l'horlogerie, dans certaines de ses branches, au rang des industries qui peuvent se passer de travailleurs intelligents et habiles.

Si l'ouvrier médiocre a pu ainsi trouver tout de suite et sans sacrifice préalable, un gain minime mais assuré, l'introduction d'éléments facilement satisfaisables financièrement, grâce au peu de connaissances que l'on exigeait d'eux, a créé une concurrence dangereuse aux ouvriers anciens, formés par de longs et coûteux apprentissages et accoutumés à des gains relativement élevés. Il faut voir là, l'une des causes de l'abaissement général des salaires.

Nous subissons donc les conséquences des conditions dans lesquelles s'est opérée la transformation générale de l'industrie moderne. Mais, il est juste de remarquer que les exigences de la concurrence étrangère ont été pour beaucoup dans l'introduction en Suisse, de mœurs industrielles pour lesquelles nos populations n'étaient guère préparées.

Les Etats-Unis, ce pays par excellence des applications mécaniques, nous a devancé dans cette voie ouverte dès longtemps aux autres industries; et, si de

longues années de prospérité antérieure nous rendaient rebelles aux exigences d'une situation nouvelle, il faut savoir gré à ceux qui, comprenant le danger de rester stationnaires et l'urgence de briser avec la routine, sont entrés résolument dans une voie qu'ils n'eussent peut-être pas choisie, sans une impérieuse nécessité.

Mais cette transformation, comme d'ailleurs toutes celles qui marquent les différentes étapes du développement humain, n'a pu se faire sans secousses et sans déchirements. Il en est résulté une perturbation complète, dans les rapports d'ouvriers à fabricants, comme aussi dans la position de ces derniers vis-à-vis des acheteurs étrangers. Les crises périodiques que notre industrie a traversées, sont devenues presque un état normal; la difficulté, pour les grands manufacturiers, d'arrêter ou tout au moins de ralentir à temps leur production moyenne, a produit un entassement énorme des marchandises en fabrication et une augmentation considérable des stocks dans la plupart des pays d'exportation. Des réalisations à bas prix et par conséquent ruineuses se sont imposées; elles ont eu leur contre-coup en fabrique, fournissant une autre cause de l'abaissement général des salaires.

Or, cette tendance persiste; et, comme une amélioration dans les conditions de l'existence ne l'a pas accompagnée; comme, d'un autre côté, de nouveaux besoins, réels ou factices s'imposent à tous, grâce au raffinement des mœurs et aux progrès de la civilisation, l'équilibre entre le gain et la dépense obligée tend de plus en plus à être rompu.

De là à une catastrophe il n'y a pas loin, une situation aussi anormale ne pouvant se prolonger qu'en s'aggravant.

Aux causes de décadence de notre industrie horlogère qui procèdent des défauts de son organisation intérieure et des vices du système commercial qui la régit, viennent s'en ajouter d'autres

Paraissant tous les vendredis à Bienne

d'une portée plus générale, mais qui, résultant de circonstances politiques, sont en dehors du champ naturel de nos investigations. Nous nous occuperons donc des premières seulement. (*A suivre.*)

UN ANNIVERSAIRE

Une année s'est écoulée, depuis le 30 janvier 1886, journée mémorable où six cents fabricants, chefs d'atelier et ouvriers jetèrent les bases de la rénovation de l'industrie horlogère suisse.

Après une période de quelques mois d'examen et d'étude, le problème posé à l'assemblée de la Tonhalle est en voie d'être résolu.

Le mouvement irrésistible qui pousse nos populations horlogères vers une situation plus normale, plus prospère, se dessine partout avec une grande vigueur. La fédération des intérêts horlogers, but suprême de nos efforts, est sortie du domaine du rêve pour entrer dans celui de la réalité.

Mais, la route à parcourir est longue encore ; les difficultés à surmonter sont nombreuses.

Il faut compter avec l'égoïsme des uns et l'indifférence des autres. Et puis, certaines impatiences, légitimes d'ailleurs, demanderont à être modérées ; comme aussi, il faudra lutter contre l'apathie d'un grand nombre de ceux-là même pour qui le mouvement aura les conséquences les plus heureuses, et qui semble ne pas le comprendre.

La tâche est difficile ; mais les résultats acquis à ce jour sont assez importants pour que le succès final puisse être considéré comme certain.

Nous disons aux ouvriers : Votre énergique et courageuse initiative va porter ses fruits ; votre organisation sera bientôt une réalité, alors vous serez forts. Eh bien, ayez le calme qui convient à la force ; soyez prudents et sachez attendre.

Nous disons aux patrons : La lenteur que vous mettez à vous organiser pourrait avoir des conséquences fatales. Le mouvement n'est pas dirigé contre vous, il doit avoir des résultats heureux pour l'ensemble ; mais, si l'égoïsme ou le manque d'entente vous tiennent plus longtemps dans une attitude passive, les événements se précipiteront peut-être et vos intérêts les plus directs seront discutés sans vous. Là est le danger. Hâtez-vous donc.

A tous, nous proclamons la nécessité de l'entente et de la conciliation.

NOUVELLES DES ASSOCIATIONS

Ensuite de décisions prises au dernier congrès des délégués des associations ouvrières, la Société des graveurs et celle des pierristes du Locle, ainsi que celle des graveurs de la Chaux-de-Fonds, qui réunissaient patrons et ouvriers, se sont dédoublées. Les tarifs seront discutés d'un commun accord et présentés avant fin mars, au Secrétariat permanent.

Société des ébauches, finissages et pignons de Bienne et environs.

Dans une précédente assemblée, le 19 décembre, le comité provisoire avait présenté un projet de statuts. Ces statuts ont été revus et adoptés définitivement dans une nouvelle assemblée qui a eu lieu dimanche 30 janvier écoulé.

Un rapport ayant été fait de la grande assemblée des délégués ouvriers à la Tonhalle,

l'assemblée a ratifié toutes les décisions prises à cette assemblée.

Une commission a été nommée pour élaborer un tarif.

La Société va se mettre en rapports avec les ouvriers de la même partie d'autres localités pour les engager à s'organiser.

PÉTITION

BIENNE, le 28 janvier 1887.

A la Chancellerie fédérale, Berne.

Nous avons l'honneur de vous prier de bien vouloir transmettre, à la commission qui se réunira prochainement à Zurich pour étudier le projet de loi fédérale sur la poursuite pour dettes et la faillite, les vœux que nous formulons ci-après, au nom du Comité d'enquête pour le relèvement de l'horlogerie et du Comité central des patrons monteurs de boîtes.

Dans un moment où les autorités fédérales veulent leur attention à l'unification des lois diverses sur la matière, en vigueur dans les cantons, nous croyons ne pas sortir du cadre dans lequel leur activité s'exerce à ce point de vue spécial, en les invitant à remonter plus haut et à rechercher, avec nous, les causes des désastres financiers qui frappent si souvent et si fort nos populations industrielles.

Plusieurs de ces causes échappent, sinon à nos recherches, du moins à la possibilité d'y porter remède. Mais il en est une, et pas des moins importantes, que la loi pourrait atteindre par d'efficaces prescriptions. C'est celle résultant du système de crédit qui régit notre industrie et notre commerce.

L'examen des conditions dans lesquelles se font les affaires commerciales et industrielles autour de nous, et des règles qui président aux achats que nous faisons à l'étranger, nous fait constater le peu de durée des crédits qui nous sont offerts et l'obligation qu'on nous impose de payer les marchandises étrangères à une échéance qui va de 30 à 90 jours.

Il est un fait très regrettable à signaler ; c'est que l'exemple de ce que nous voyons autour de nous, n'a exercé aucune influence sur la manière de faire de nos commerçants et industriels suisses. Il semble, au contraire, que loin d'être éclairés sur le danger des trop longues confiances, nous voulions suivre jusqu'au bout une voie qui nous conduit aux catastrophes, et l'on se demande comment des mœurs commerciales entachées d'autant d'imprudence ont pu s'introduire chez nous et s'y acclimater.

Si l'on pouvait établir le chiffre des millions perdus, depuis 50 années, par l'industrie horlogère principalement et présenter le tableau des conséquences lamentables que ces pertes ont eu sur la situation et l'avenir d'un nombre considérable de familles, on reculerait effrayé de l'ineptie et de l'aveuglement de toute une population industrielle se précipitant, tête baissée et sa fortune à la main, au devant de l'inconnu et de la ruine.

Aussi trouvons-nous urgent de porter remède à cette déplorable situation, en réagissant contre l'emploi abusif qui est fait chez nous du principe de la liberté, en matière de crédit commercial et industriel.

En ce qui concerne plus spécialement l'industrie horlogère, on peut dire que les nécessités d'une concurrence mal comprise, nous ont conduit à l'exagération des limites du crédit. Le vendeur croyait s'attacher l'acheteur étranger, en lui offrant des conditions favorables de paiement ; et, comme il en résultait une diminution du capital disponible, nécessaire à son exploitation, il devait à son

tour obtenir, de ses fournisseurs, une augmentation de crédit.

C'est ainsi que les fabricants d'ébauches, et les chefs d'ateliers monteurs de boîtes et autres, sont devenus les banquiers du plus grand nombre des fabricants, supportant ainsi, dans la plupart des cas, la grande part des pertes que les trop longs crédits extérieurs occasionnaient aux exportateurs.

Nous savons bien que le crédit est nécessaire au commerce et à l'industrie. Mais nous envisageons que le crédit sans limites, tel qu'il est en usage surtout dans notre commerce d'horlogerie, est à la fois dangereux et immoral.

Dangereux ; parce qu'il est la cause de pertes incalculables et de ruines nombreuses.

Immoral ; parce qu'il est pour chacun un encouragement à augmenter sa production au-delà des limites de la demande ; ce qui aide à la constitution, à l'intérieur et à l'étranger, de stocks invendables, perdant chaque jour de leur valeur et dont la réalisation produit toujours une grave perturbation sur le marché.

Immoral ; surtout parce qu'il a cette conséquence : d'augmenter la responsabilité de ceux qui l'utilisent, dans une mesure hors de proportion avec leurs ressources réelles et qu'il est ainsi une véritable et coupable exploitation de l'avenir.

Quoiqu'il en soit, le mal est là. Et, comme la persuasion est impuissante à modifier un système qui, ayant malheureusement de profondes racines dans nos habitudes commerciales, subsiste malgré les dures leçons de l'expérience ; comme, d'autre part, nous comprenons l'impossibilité de fixer une limite légale au crédit, nous venons vous prier de bien vouloir examiner de quelle façon on pourrait introduire dans la loi en projet, une disposition placant, en cas d'arrangement ou de faillite, les porteurs de billets de plus de 90 jours d'échéance, dans une situation moins favorable que les autres créanciers.

Nous n'avons pas la compétence voulue, pour discuter la mesure proposée dans ses rapports avec le Code fédéral des obligations ; mais il nous paraît qu'il n'y a pas impossibilité à introduire, dans la loi, une disposition de la nature de celle que nous indiquons, et dont la mise en vigueur aurait les conséquences les plus heureuses pour notre industrie nationale, victime de tant de ruines et de désastres.

Sans vouloir établir une analogie complète entre les billets de banque, ayant cours forcé moyennant les garanties exigées par la loi, et les billets de commerce qui jouissent d'une plus grande liberté au point de vue de leur émission et de leur acceptation, nous considérons les intérêts à sauvegarder pour ces deux catégories de valeurs comme étant de même nature. Nous pensons donc que, si la loi a pu soumettre les premières à une réglementation précise, elle peut aussi s'occuper des secondes dans le sens que nous indiquons et dans une mesure dont nous laissons juger votre haute compétence.

Nous insistons tout particulièrement sur ce point : qu'il y a urgence à faire rentrer dans leur rôle naturel les fabricants d'ébauches, chefs d'ateliers monteurs de boîtes et autres, fabricants travaillant pour la place ; laissant aux maisons de banque, ces agents désignés du crédit, la latitude d'étendre, s'il leur convient d'en courir le risque, leurs facilités d'escompte aux valeurs à longue échéance qui leur sont remises par les exportateurs.

Mais, nous sommes persuadés, qu'une fois le principe de la diminution du privilège étant admis vis-à-vis des porteurs de billets ayant plus de 90 jours d'échéance, nous verrons la fin de cette débauche de crédit, cause principale de l'insécurité au milieu de laquelle nous vivons.

L'article 102 du projet de loi soumis à votre examen dit, dans sa seconde partie :

Toutefois, lorsque la poursuite a lieu en vertu de créances constituées à titre d'aliments, ou résultant de la fourniture d'objets de première nécessité, la saisie peut porter sur ce qui excède cinquante francs par mois.

Nous savons, par de nombreux faits qui se passent autour de nous que, dans les créances constituées à titre d'aliments, sont souvent comprises des dettes contractées chez des aubergistes et débitants peu scrupuleux qui ne craignent pas d'inciter leurs clients à boire plus qu'ils ne le devraient, en leur offrant à crédit des boissons qu'ils ne consommeraient pas, sans doute, s'ils devaient les solder comptant.

En introduisant dans la loi nouvelle, une disposition qui mette cette catégorie de dettes en dehors de toute garantie et de toute protection, un nouveau pas sera fait dans l'œuvre de moralisation si bien commencée par l'élaboration de la loi sur l'alcool.

Nous envisageons aussi, que la mise en vigueur de la loi nouvelle pourrait être précédée d'un certain délai, pendant lequel toute une catégorie de commerçants et négociants qui se sont fait inscrire au registre du commerce sans nécessité ou utilité, auraient la faculté de demander leur radiation, s'ils le jugent utile.

Les vœux que nous venons de formuler sont l'expression d'un sentiment unanime ; car la commission d'enquête est issue d'une imposante manifestation populaire des ouvriers, chefs d'atelier et fabricants de nos centres horlogers. Nous osons donc espérer que la commission d'examen voudra bien les prendre en sérieuse considération.

Veuillez agréer, Tit, l'assurance de notre considération distinguée.

Au nom du Comité d'enquête pour le relèvement de l'horlogerie :

Le Président, Le Secrétaire,
F. SCHLATTER. R. LEUBE.

Au nom du Comité central des patrons monteurs de boîtes :

Le Président, Le Secrétaire,
F. SCHLATTER. MOREL.

Le traitement du ressort de bâillet.

L'horloger observateur sera d'accord avec nous pour dire que les différents éléments d'une montre exigent autant de soins et d'attention les uns que les autres. Cependant, on rencontre beaucoup d'ouvriers qui considèrent certaines parties du mouvement comme quelque chose d'inférieur, ou d'une importance secondaire, et, en première ligne, le ressort de bâillet paraît être classé par eux dans cette catégorie ; ils le maltraitent de telle façon qu'on pourrait croire qu'ils s'en font un jeu.

Le ressort de bâillet, après tout, demande, dans son arrangement et son traitement, le même soin que le spiral, si l'on veut qu'il accomplisse parfaitement sa fonction ; et celle-ci est pour le moins comparable à celle du spiral. Quel que soit le soin qu'on ait mis dans l'exécution de la montre, elle ne rendra pas de bons services si la force motrice, le ressort, a été négligé. Nous ne considérons pas comme nouvelles ou comme nous appartenant en propre les remarques qui précèdent, mais divers faits nous obligent à les reproduire avant de présenter nos propres observations et recherches sur le sujet qui nous occupe. La rupture du ressort est aussi la conséquence d'un mauvais traitement.

Les causes qui favorisent la rupture du ressort ont déjà été traitées dans ce journal,

et il n'est pas nécessaire de les reproduire. Nous les supposons universellement connues. Maint ouvrier sait par expérience que le ressort d'une montre vient d'être nettoyée peut se casser subitement, quoiqu'il ait des états de service de dix années ou même plus. D'autre part, un ressort neuf, qui vient d'être mis en place, se casse quelquefois au premier tour de remontage, ou quelques heures après. Des accidents de ce genre jettent souvent du discrédit sur l'horloger, parce qu'un profane ne comprend guère qu'un ressort qui a fait ses preuves pendant dix ans puisse se casser aussitôt après le nettoyage, ou bien qu'un ressort tout neuf se brise dans les mêmes conditions.

Dans l'un et l'autre cas, l'accident est une cause de blâme pour le rhabilleur. Dans le premier cas, nous devons supposer que la forme du bâillet est correcte, puisqu'il a hébergé le ressort pendant dix années ; dans le second cas, il faut admettre qu'on a remédié aux défauts qui ont pu amener le bris du premier ressort. Cela admis, on doit en chercher la cause dans le traitement négligent enduré par le ressort.

Nous avons souvent eu l'occasion de voir nettoyer des ressorts que l'on saisissait avec un linge, puis que l'on tirait sans pitié et sans merci. Le bris du ressort à la première occasion favorable est une conséquence inévitable d'un pareil traitement.

Le meilleur système de nettoyage est le suivant : immérez le ressort dans la benzine et, aussitôt que l'huile adhérente aura été dissoute, sortez-le et saisissez-le avec un linge doux qui absorbe la plus grande partie de la benzine restée adhérente. Ensuite, couvrez la paume de la main gauche d'un morceau de linge sec, placez-y le ressort à plat, et avec l'index de la main droite, entouré de linge, appuyez légèrement sur le ressort de manière à lui faire prendre une forme conique. Tout en essuyant, un mouvement convenable du doigt fera tourner le ressort, et chacune de ses parties sera facilement et complètement nettoyée de toute impureté. Un ressort traité de cette manière sera non seulement parfaitement nettoyé, mais en même temps son arrangement moléculaire n'est modifié en aucune façon, de sorte que son élasticité ne subit aucune atteinte.

Une autre méthode pour nettoyer un ressort consiste à envelopper un petit manche d'un chiffon propre, et à suivre légèrement les différents tours du ressort. On se sert d'une brosse pour ceux du centre.

Après le nettoyage, nous arrivons à la mise en place du ressort dans le bâillet, opération faite souvent avec ignorance ou tout au moins sans connaissance suffisante ; et cependant cette manipulation est très importante, et nous pourrions raconter des faits bien instructifs à ce sujet, si nous ne craignions d'abuser de la patience du lecteur.

La mise en place se fait soit au moyen de l'estrapade, soit à la main, en accrochant d'abord le ressort au crochet du tambour, dans lequel on le fait entrer petit à petit ; ou bien, lorsqu'on remonte les diverses pièces du bâillet, on accroche le ressort à l'arbre, et l'on fait tourner celui-ci jusqu'à ce que le ressort soit entré complètement dans le bâillet. Ces deux dernières méthodes ne sauraient être recommandées : la torsion qu'éprouve le ressort est si forte que son élasticité doit en souffrir.

C'est à l'estrapade que l'on doit avoir recours pour ce travail, en prenant de plus certaines précautions indispensables. La principale condition à remplir par une bonne estrapade, c'est que son arbre et son épaulement tournent fidèle, sans ébat. L'épaulement doit correspondre exactement à la dimension du ressort enroulé. (Journal suisse d'horl.)

Division et répartition des arrondissements soumis à la surveillance des bureaux de contrôle.

Bureaux de contrôle.	Arrondissements.	N° des arrondissements.
1. Noirmont.	District des Franches-Montagnes . . .	I.
2. St-Imier.	District de Courtelary (moins Tramelan) .	II:
3. Tramelan.	Paroisse de Tramelan	
	District de Moutier .	
	» Laufon .	
	» Delémont .	
	» Porrentruy .	
4. Madretsch.	District de Nidau . . .	IV.
	Canton de Soleure .	
	» Bâle . . .	
5. Bienne.	District de Bienne .	V.
	» Neuveville .	
6. Schaffhouse.	Cantons de Schaffhouse, Argovie, Thurgovie, Zurich, Zoug, Lucerne, Uri, Schwytz, Unterwalden, Glaris, St-Gall, Grisons, Appenzell	VI.
7. Neuchâtel.	District de Neuchâtel	
	» Boudry .	
	Canton de Fribourg et les districts suivants du canton de Vaud : Avenches, Grandson (sauf Ste-Croix), Moudon, Orbe, Payerne et Yverdon	VII.
8. Fleurier.	District du Val-de-Travers et Ste-Croix . . .	VIII.
9. Locle.	District du Locle . . .	IX.
10. Chaux-de-Fonds.	Districts de la Chaux-de-Fonds et du Val-de-Ruz	X.
11. Genève.	Cantons de Genève, Tessin, le restant du canton de Vaud et Valais	XI.

Nous devons à notre ami et collaborateur, M. James Perrenoud, cette inédite et jolie nouvelle que nous offrons à nos lecteurs.

NOUVELLE

Voyage à l'intérieur d'une montre.

Voulez-vous faire un petit voyage ? — Pourquoi pas, c'est fort à la mode — très bécarré — dirait un parisien. — En route donc, nous allons explorer à défaut de contrées inconnues, se faisant par trop rares et nécessitant de grosses dépenses, une simple montre de poche, (elles ne sont pas rares celles-là et ne représentent pas une fortune).

Ce sera nécessairement un voyage à toute vapeur, une excursion en train express, négligeant les menus détails du paysage pour ne tenir compte que des points les plus remarquables du mécanisme. Jetez rapidement un coup d'œil sur l'enveloppe, sur ce qu'on nomme la boîte ou boîtier de la montre, car nous avons hâte d'être au cœur de la place. Pénétrons hardiment, quoique sans effraction, en faisant jouer la charnière. — Bien, nous y voilà. Il s'agit maintenant de se glisser avec précaution à travers ce dédale de roues et de pignons, représentant par leur mutuelle dépendance et la coordination de leurs fonctions, une image assez bien réussie de notre machine sociale.

Quelques pas et nous nous heurtons à un gros objets ; affectant la forme d'un cylindre plat, crênelé d'une solide denture. Son apparence aristocratique, le faux air de donjon moyen-âge qu'il a su se donner, ce « je ne sais quoi » des gens satisfaits d'eux-mêmes, tout nous avance un haut et puissant personnage. Et c'en est un ! Présentez vos respects à Monseigneur le bâillet — « dépositaire exclusif » — (titre ambitionné par beaucoup) de la force motrice engendrée par le ressort, qu'il retient prisonnier entre ses bonnes murailles.

Le ressort, longue lame d'acier flexible, sous l'action du remontoir, vient s'enrouler autour d'un arbre qui forme l'axe du bâillet et emmagasine ainsi la force nécessaire à faire marcher la montre. Cette force est transmise aux rouages par le bâillet que la tension du ressort force à tourner sur son axe.

Un pas encore. — Nous sommes mis en présence d'une roue d'apparence modeste engrenant avec le bâillet. — L'habit ne fait pas le moine, et en horlogerie le proverbe peut être appliqué bien souvent.

La roue que nous considérons, appelée la grande moyenne, occupe le centre du système de la montre, et remplit les importantes et délicates fonctions de chef de file du rouage.

Le rouage que vous voyez devant vous, travaillant méthodiquement, est l'intermédiaire entre le bâillet et l'échappement. Il force le premier à marcher pas à pas et à ne dépenser qu'utilement et pour le bien général, la force motrice dont le bâillet est le dispensateur.

Humble et ignorée roue de grande moyenne, t'es-tu jamais rendu compte de la grandeur de ton rôle ? As-tu jamais songé que tu faisais de l'économie politique au premier chef, que tu représentais le ministre des finances d'un état bien administré ?

O roue de grande moyenne, obscure héroïne du devoir, tu fais tout cela, comme M. Jourdain faisait de la prose — sans le savoir — et ta dent gauche ignore toujours ce que fait ta dent droite.

Pour peu que vous soyez observateur, vous aurez remarqué, en examinant le rouage, que toutes les roues sont montées et rivées sur pignons et que les tiges de ces derniers ont les extrémités amincies. Ces extrémités ou pivots, tournent dans un rubis percé et le tout est combiné et agencé de manière à réduire les frottements au minimum possible.

Si nous avions le temps de faire quelques études de philosophie comparée, il serait loisible d'expliquer et démontrer la justesse de la locution populaire qui qualifie un cerveau mal équilibré d'engrenage faible et dit de l'homme affligé d'une fêlure intellectuelle qu'il a vu une roue de trop ou une roue manquante au rouage.

Les nécessités du voyage s'opposant à une trop longue halte sur un terrain d'ailleurs dangereux, nous mettrons au fourgon tout ce bagage philosophique et nous nous dirigerons vers la roue d'échappement.

Vous riez à gorge déployée ! Que vous prend-t-il donc ? Ah, j'y suis, c'est ce mot d'échappement qui ne vous paraît pas classique. Cela provient uniquement de ce que le sens vous en échappe, retenez au contraire soigneusement cette dénomination, vous allez voir qu'elle est caractéristique et mérite mieux que votre hilarité.

Vous êtes raisonnable et j'en conviens en vous voyant inscrire tout cela sur votre carnet de voyage, notez encore, pendant que vous y êtes, que nous explorons une montre suisse échappement à ancre. (A suivre.)

NOUVELLES DIVERSES

Commerce des déchets d'or et d'argent

Inscriptions de janvier 1887.

1^o Acheteur, fondeur et essayeur : M. Alfred Jeanmaire, Bienné.

2^o Acheteurs et fondeurs : MM. J. Huguenin fils, Chaux-de-Fonds ; Neukomm & Bonaccio, St-Imier ; Georges Bourquin, Fleurier ; Jacques Musa, Cernier ; Marcelino Zanelli, Cernier.

3^o Acheteurs : MM. Richard Barbezat, Chaux-de-Fonds ; E. Bolle-Landry, Chaux-de-Fonds ; Léon Gauthier, Neuchâtel ; Louis Wuille-dit-Bille, Fleurier.

4^o Fondeur et essayeur : Bureau de contrôle, St-Imier.

Marques de fabrique. — Ensuite d'une entente intervenue le 27 janvier 1887, entre la *Suisse* et la *France*, les marques de fabrique déposées sous l'empire de la convention du 30 juin 1864 jouiront, jusqu'à l'expiration d'un terme de quinze années à partir du dépôt effectué, de la même protection législative que les marques indigènes du pays respectif, sans obligation de renouveler le dépôt.

Traité de commerce suisse-allemand. — L'*Allemagne* a fait savoir à la *Suisse* qu'elle était maintenant en mesure de reprendre les négociations relatives à la révision du dit traité. Elle fait toutefois remarquer qu'il lui serait agréable de liquider préalablement d'autres négociations, afin de pouvoir se rendre plus exactement compte des bases d'une entente entre les deux pays. Cette nouvelle prorogation a été acceptée par la *Suisse* sous réserve qu'elle ne serait pas de trop longue durée, auquel cas le gouvernement allemand devrait poursuivre les négociations avec la *Suisse* indépendamment de celles avec les autres Etats.

Expositions internationales en 1887. — On peut obtenir auprès de la chancellerie du département fédéral du commerce, à Berne, des prospectus, règlements et formulaires pour demande d'admission des expositions internationales qui auront lieu en 1887 à Adélaïde, Barcelone et Edimbourg.

Relations avec la Hollande. — Le département fédéral du commerce a fait parvenir au vorort de l'*Union suisse* du commerce et de l'industrie une liste de 21 maisons hollandaises avec lesquelles il paraît prudent de n'entamer des relations qu'après s'être sérieusement renseigné. Un nombre restreint d'exemplaires de cette liste peut être distribué par le vorort ; on peut aussi en prendre connaissance à son bureau : Bâtiment de la Bourse à Zurich.

Commerce des déchets d'or et d'argent. — Le Conseil d'Etat du canton de Neuchâtel, vu l'entrée en vigueur dès le 1^{er} janvier 1887 de la loi fédérale sur le commerce des déchets d'or et d'argent, abroge par arrêté du 1^{er} février 1887, dès cette date, les dispositions cantonales renfermées dans la loi de police du 19 mars 1883, qui oblige les fondeurs et les commerçants de matières d'or et d'argent à tenir un registre de leurs opérations. Ces registres seront cancellés par les préfets et devront être conservés durant dix ans au moins ou déposés à la préfecture du district.

Presse. — Un nouveau journal satirique, humoristique et littéraire sera publié prochainement dans la *Suisse romande*. Il promet d'être original puisqu'il sera xilographié avec encre couleur sur papier tinté, ce qui ne s'est pas encore vu jusqu'ici. Chaque numéro contiendra au moins un dessin à la première page. Il paraîtra bi-hebdomadairement au prix de fr. 1. 50 l'abonnement de trois mois. Toutes les personnes qui s'intéressent à cette publication sont invitées à adresser au rédacteur

en chef, M. Numa Langel, à Courtelary, dans la huitaine le titre et l'épigraphie qu'elles proposent pour cette nouvelle publication. Quel que soit le titre choisi, toutes les communications à ce sujet seront publiées dans le journal.

L'Administration.

CORRESPONDANCES PARTICULIÈRES

Moutier, le 29 janvier 1887.

Monsieur le rédacteur,

Tout en admirant les sentiments de tolérance et de libéralisme exprimés à l'assemblée des délégués des sociétés ouvrières réunis à Bienné le 23 courant, ainsi que les sages résolutions prises ce jour, nous constatons avec regret que, d'un autre côté, l'une des parties les plus importantes de notre industrie horlogère, emploie des moyens blâmables pour arriver au relèvement des prix.

C'est ainsi que, dimanche 23, tandis que les délégués ouvriers discutaient tranquillement et sagement les bases des associations ouvrières et prenaient de très pratiques résolutions en ce qui concerne l'élaboration et l'application des tarifs de relèvement, deux délégués de l'association des monteurs de boîtes de Bienné faisaient leur entrée dans la paisible petite ville de Delémont, porteurs d'un véritable ultimatum.

Delémont possède un important atelier de montage de boîtes argent ; c'est au chef de cet établissement que les deux délégués biennois s'adressèrent, lui signifiant sans autre préambule que, d'ici au 11 février prochain, il devait se soumettre aux nouveaux tarifs qui lui avaient été envoyés par le comité de Bienné.

Or, que sont ces nouveaux tarifs ? Ces tarifs sont faits avec une augmentation moyenne de prix de 60 % sur les tarifs anciens. Mais, ce n'est pas tout ; l'ordre portait encore la défense pour les patrons d'avoir des apprentis et des ouvriers payés à la journée.

Nous n'insisterons pas sur les conséquences qu'auraient, pour un atelier, l'application de mesures aussi arbitraires. Mais, nous insistons tout particulièrement sur les deux points suivants :

Si toutes les parties de la montre devaient subir une augmentation moyenne de 60 %, il n'y aurait plus qu'à fermer boutique, car la concurrence étrangère nous aurait bientôt chassés de tous les marchés horlogers de l'ancien et du nouveau monde.

Le second point, c'est que les monteurs de boîtes font preuve de peu d'esprit de solidarité en agissant pour leur propre compte sans se préoccuper de savoir si les ouvriers des autres parties ont oui ou non raison de demander une augmentation de leur salaire. On use et abuse beaucoup, dans les fêtes patriotiques, de la belle devise *Un pour tous, tous pour un*. Si jamais devise a besoin d'être appliquée, c'est bien la nôtre, dans le moment actuel ; et principalement dans cette question de relèvement industriel qui n'aboutira à des résultats heureux que si nous travaillons tous avec ensemble et sans aucun égoïsme.

Les monteurs de boîtes nous paraissent s'y prendre bien mal ; et, dans le cas que nous venons de citer, nous serions curieux de savoir, si l'association générale des ouvriers monteurs de boîtes a décidé d'appliquer partout des mesures analogues.

Recevez, etc.

TRAVELER.

Nous laissons à notre correspondant toute la responsabilité de ses appréciations sur un fait dont nous n'avons d'ailleurs pas connaissance,

Rédaction.

Locle, le 1^{er} février 1887.

Monsieur le rédacteur,

Le 4 novembre 1886, quelques graveurs de lettres se réunissaient afin de former une société des patrons et ouvriers de cette partie. La liste des adhérents se trouva bientôt comprendre la totalité ou la presque totalité des graveurs de lettres. Un comité fut nommé et il ne tarda pas à se mettre en relation avec les différents centres horlogers pour avoir l'assurance de la coopération de tous les confrères. Dans le courant du mois de janvier ce comité eut l'idée de se rallier aux décorateurs de boîtes et dans ce but il provoqua une assemblée générale de tous les intéressés tant patrons qu'ouvriers. Quatre-vingt-dix personnes environ répondirent à l'appel, par leur présence, à cette assemblée qui eut lieu dans une salle du vieux Collège.

M. Eug. Jaccard ouvrit la séance en exposant à l'assistance le but de la réunion et en proposant à l'assemblée de nommer un président pour diriger la formation de la nouvelle société dont l'organisation était votée, à l'unanimité, quelques instants plus tard. M. Paul Porchat est appelé à la présidence, un comité est nommé ainsi qu'une commission chargée de l'élaboration d'un règlement. La même semaine ce comité et cette commission se réunissaient pour établir le projet de règlement, mais comme l'on n'était pas très bien

renseigné sur la marche à suivre afin de se trouver en harmonie avec la Fédération horlogère également en voie de formation, l'on décida d'attendre le congrès de Bienne pour avoir quelques directives.

Deux délégués se rendirent à ce congrès et lundi dernier, la Société réunie en assemblée générale entendait un rapport oral sur les résolutions adoptées à Bienne.

Dans cette assemblée, qui comprenait 80 personnes, la question de savoir s'il ne serait pas préférable de former deux groupes, patrons et ouvriers, fut soulevée et ensuite d'une décision votée, une convocation spéciale sera adressée aux chefs d'ateliers pour le 4 courant, afin de les engager à se grouper.

Il a été également question de la position de l'individu travaillant en chambre : est-il patron ? ou bien doit-il être envisagé comme ouvrier ? Ce problème, si l'on peut s'exprimer de la sorte, a été résolu de la manière suivante : Tout ouvrier travaillant en chambre, mais ne recevant de l'ouvrage que d'un patron ou chef d'atelier et par conséquent ne traitant pas avec le fabricant, tout individu dans cette condition doit être considéré comme ouvrier et se rattacher à ce groupe.

Celui au contraire, qui ne traiterait directement qu'avec le fabricant, ne peut être assimilé au groupe ouvrier et se rattacher par conséquent à celui des patrons. La situation établie et votée par l'assemblée, quelques

questions d'ordre secondaire sont discutées puis la séance est levée afin de permettre au caissier la perception de la cotisation fédérative votée par l'assemblée à Bienne.

P. P.

Congrès des fabricants de cadrans d'émail
dimanche 6 février, à 1 h. après-midi,
au buffet de la gare, à St-Imier.

Les sections sont priées d'envoyer 1 délégué par chaque 10 membres de chaque section. Les fabricants de cadrans sont invités. Ordre du jour : 1^o Fondation de la Fédération ; 2^o Adoption du projet de règlement central ; 3^o Nomination du Comité central.

E. JEANNERET-PERRET,
Secrétaire.

Petite Poste.

M. G. F., Berne. Pour le prochain numéro.

M. E. Q., Bremg. L'annonce paraîtra jusqu'à ce que vous disiez d'interrompre.

M. C. B., Locle. Ce tarif n'a rien de définitif, c'est un projet qui sera comparé à ceux des autres sections.

M. T. L., Neuchâtel. Nous ne comprenons pas votre objection.

M. A. T., Berne. Reçu trop tard pour paraître dans le présent numéro.

M. L. F., Genève. Examinerons votre travail dans le courant de la semaine.

Le rédacteur responsable : Fritz HUGUENIN.

AVIS

Tous les membres des sociétés ouvrières horlogères de Bienne et environs sont instamment priés de se rencontrer

**Samedi 5 courant, à 8 h. et demie du soir,
à la Tonhalle.**

Tractandas très importants.

Nomination du membre pour le Comité général, etc.

85

Le Comité d'initiative.

ÉCOLE D'HORLOGERIE de Bienne

Enseignement professionnel dans les deux langues.
Atelier spécial pour les jeunes gens désirant seulement apprendre les échappements.

Atelier de mécanique outillé d'après les plus nouveaux systèmes.

THÉORIE APPLIQUÉE

La nouvelle année scolaire commencera au mois d'avril prochain.
Les parents qui désiraient placer leurs enfants sont priés de se faire inscrire dès maintenant.

LA COMMISSION.

86

FABRIQUE D'HORLOGERIE (Garantie)

81

CH. MARTI-HADORN

Quartier-Neuf 1g BIENNE Quartier-Neuf 1g

Spécialité Montres pour dames

GENRES ALLEMANDS

AVIS

Les annonces concernant les offres et demandes d'ouvriers ou d'employés pour l'horlogerie, ainsi que les convocations d'assemblées d'associations patronales et ouvrières jouiront d'un prix de faveur et seront insérées à raison de 10 centimes la ligne ou son espace.

FABRICATION DE BOITES DE MONTRES

PLAQUE OR

à tous titres et genres

87

EMILE PEÄFELI GENÈVE

MARCELIN REYMOND

Fabricant de contre-pivots

LE LIEU, Vallée de Joux (Vaud)

71

Contre-pivots tous genres, rubis, grenat, vermeil, verre.
Sertissages plaques contre-pivots toutes formes, huit, chatons, coquerets, etc.

Ecuelles, Rosillons bleus pour Bostons. Pierres pour aiguilles

Ouvrage soigné et courant — Prix avantageux

EXPORTATION

DÉCORATIONS DE BOITES ET CUVETTES
or et argent

Monogrammes, Sujets et Reproduction de Portraits
taille douce et émail

Peinture sur émail

JOAILLERIE, FILETS, TOURS D'HEURES
en tous genres

NIEL, APPLIQUÉS
taille douce en couleur
et sur guilloches

Polissage
et FINISSAGE
de boites
et cuvettes
or et argent

BOUBOUJU - BIENNE - Quartier-Neuf

Quartier-Neuf - BIENNE - Quartier-Neuf

Téléphone

Fabrication d'Aiguilles
Spécialité
pr exportation
Aacier dorées, damasquinées

COMPOSITIONS
QUANTIÈMES, SECONDES

AIGUILLES ANGLAISES
POIRES
Breguets et Dessins variés
Gothiques

Découpages de Ressorts et de Plaques
à toutes épaisseurs

FABRIQUE D'HORLOGERIE

Spécialité
de

Remontoirs or 12 et 13 lignes
POUR DAMES

Léon GAGNEBIN-DU-BOIS

ST-IMIER (Suisse)

FABRICATION D'AIGUILLES DE MONTRES
en tous genres

JEAN CORBATT
Rue de l'Hôpital 94 d, BIENNE

Aiguilles poire depuis 6 lignes à 28 lignes.
Bel assortiment en aiguilles poire anglaises, espagnoles et américaines.
Aiguilles dessins variés, de toutes grandeurs.
» gothiques, de 14 à 22 lignes, dorées et bleues.
» Louis XV, gravées, depuis 8 à 26 lignes.
» chronographe, avec grandes secondes.
» à secondes, de toutes grandeurs, soignées et ordinaires.
Petits et grands quantièmes
Découpage d'olivettes et de porte-charnières de toutes grandeurs.
Ouvrage soigné à des prix modérés.

MANUFACTURE D'HORLOGERIE POUR TOUS PAYS
PROCÉDÉS MÉCANIQUES 6
COMMISSION — EXPORTATION



Georges FAVRE-JACOT
LOCLE (SUISSE)

OUTILS ET FOURNITURES D'HORLOGERIE
Lina NADENBOUSCH 10

GROS BIENNE DÉTAIL
Émaux en tous genres

Spécialité de 5
MONTRES SOIGNÉES
POUR DAMES
Ancres et Cylindres de 8 à 13 lignes
DIPLOME MÉDAILLE
Zürich 1883 Anvers 1886

HRI THALMANN
Avenue de la Gare BIENNE Avenue de la Gare

Fabrication d'Horlogerie 3

Spécialité de RÉGULATEURS
MONTRES et RÉVEILS
pour Grand Choix
DAMES Prix réduits

J. AEGLER
Vignoble - Rebberg
BIENNE

TÉLÉPHONE

Café zur Fernsicht
Schönste Uebersicht der Alpenkette Stadt Biel
und Umgebung.

Fabrication de cadrans en émail

Spécialité de Genres fantaisies

Emaux de couleurs genres paillonnés et sous fondant

J. WYSS, FILS

CHAUX-DE-FONDS

TÉLÉPHONE

54

Fabrique d'Ébauches de Bienne

FLURY FRÈRES

A BIENNE (SUISSE)

Ébauches et finissages à clefs et remontoirs depuis
13 à 20 lignes

Spécialité de Remontoirs au pendant

12 3/4 et 13 lig. cyl., 18 lig. cyl., 18, 19 et 20 lig., ancrés, lépines et savonnettes

Ouvrage soigné et consciencieux

32

FABRIQUE D'HORLOGERIE

PAR PROCÉDÉS MÉCANIQUES

Spécialité de Remontoirs au pendant

SYSTÈME INTERCHANGEABLE

53

AEBY & LANDRY

MADRETSCH, près BIENNE (Suisse)

Médailles aux expositions de Philadelphie, Paris, Rome,
Chaux-de-Fonds, Bienne, Amsterdam et Anvers

Mention de 1^{re} classe à l'exposition nationale de Zürich 1883

Remontoirs or, argent et galonné

Ancre et Cylindres 11" à 20"

Téléphone



Téléphone

LOUIS MULLER

Quartier-Neuf, 55

- BIENNE -

FABRICATION DE BIJOUTERIE
ET D'HORLOGERIE

Spécialité de
REMONTOIRS
en or,
argent
et métal
PIÈCES
de rechange

AUG. WEBER

A BIENNE

CHAINES
CLES
ET MEDAILLONS
en or,
argent
et
double

Chronomètres, chronographes simples et avec compteurs à minutes.
Répétitions et secondes indépendantes, montres sans aiguilles.

Seul représentant pour la Suisse de la fabrique de pendules et régulateurs
de G. LEUENBERGER, à Langnau.

9

FABRIQUE

29

BOUCLES, PENDANTS ET CANONS OLIVES

Anneaux sur acier, métal ou plaqué or

Anneaux argent massifs et
plaqué argent

COURONNES

Formes en tous genres

J. UEBERSAX

10, rue Jaquet-Droz, CHAUX-DE-FONDS

Mention honorable à l'Exposition nationale d'Horlogerie en 1881

Fabrication mécanique

de

BOITES de MONTRES

EN PLAQUÉ OR

à tout titre et en tous genres

ROBERT GYGAX

St-IMIER

— TÉLÉPHONE —

28

ÉTABLISSEMENT MÉTALLURGIQUE

Achat de cendres et lingots sur essai
Fonte de déchets de toute nature
et essayeur de matières or et argent

AUFRANC & C^{IE}

BIENNE

Dépôt de coke de St-Etienne — Charbons de bois
Creusets de toutes espèces

GROS ET DÉTAIL

48

57

Address télégraphique : Froidevaux, Bienne.

FABRIQUE DE BOITES ARGENT, GALONNÉ ET ACIER

en tous genres et tous titres

Spécialité de boîtes carrées
Or - argent - métal
Mouvements ronds et carrés
Rapportage et incrustations or
en tous genres
Bijouterie et Orfèvrerie
Broches et boutons de man-
chettes, système breveté
Boîtes à facettes et guichets
festonnés
Décoration en relief

J. A. FROIDEVAUX

BIENNE

USINE AU BRÜHL

Téléphone

FABRICATION
de
PENDANTS ET ANNEAUX
COURONNES EN TOUS GENRES
METZGER & RUEGER
BIENNE

FABRIQUE D'HORLOGERIE
Spécialités pour la France, l'Espagne et l'Italie
HORLOGERIE SOIGNÉE
•7-
ALFRED MONTBARON
St-IMIER (Suisse)

Fabrication d'Horlogerie garantie
Spécialité de Remontoirs or et argent
de 12 à 21 lignes
Finissages de Genève pour **H-SCH+** pièces de première qualité
en 12 et 13 lignes
HAEGLER-SCHWEIZER
BIENNE (Suisse)

Fabrique d'Horlogerie garantie
Eug. VUILLEMIN
Marque de fabrique MADRETSCH (Suisse)
Téléphone
SPÉCIALITÉ DE MONTRES POUR DAMES
or et argent
Grandes Pièces 18 à 20 lignes, Ancre
déposée Qualité bon courant et soigné

FABRICATION D'HORLOGERIE
en tous genres

ALEXIS HUGUENIN

St-IMIER

EXPORTATION

Spécialité : Genres anglais et autrichien

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE
de
Fournitures d'Horlogerie

Maison principale à LA CHAUX-DE-FONDS

Fabrication et Commission — Outils et Fournitures
d'Horlogerie — Vente exclusivement en gros —
Exportation

1^{re} Médaille à l'Exposition de Stockholm 1886.

F. C. MATILE
LOCLE (Suisse)

Commission - Expédition - Roulage

Agent près des douanes françaises et suisses
à Morteau et au Locle

AFFRANCHISSEMENTS POUR TOUTES DESTINATIONS

Clouterie, Ferronnerie et Quincaillerie. Articles de Bâtisse

ARNOLD BENZ

61, Rue Haute, BIENNE

Spécialité de fil de fer recuit, du n° 0 au n° 12 P. L. pour monteurs de boîtes. — Chaises à vis. — Manches de limes et de burins. — Laiton en fil, en barres et en planches. — Pointes pour caisses d'emballage. — Ustensiles de cuisine, de ménage et de cave. — Serrures, fiches et charnières. — Paumelles et autres. — Ferrements de portes, de fenêtres, de jalousies.

CAFÉ-RESTAURANT
F. SCHNEIDER
Vis-à-vis de la Gare
Consommations de premier choix. Service actif et soigné.
Se recommande.

Trousseau Zuberbühler

Lingerie fine et ordinaire

Tabliers, Ruches, Gants de soie
Echarpes en dentelles 59
FLEURS, PLUMES, SOIERIES

MATTHE-MATHEY

Rue Neuve 38 — BIENNE — Rue de Nidau 38

AU PLANTEUR
BIENNE FRITZ SETZ BIENNE
Rue du Canal Rue du Canal
Spécialité en Tabacs et Cigares
de tous prix et de toutes provenances.
— GROS ET DÉTAIL —
Le plus grand et le plus bel assortiment dans tous les
articles pour fumeurs et prisateurs.
PIPES en véritable écume de mer et tuyau mérissier, depuis fr. 1.50 pièce
CIGARES HAVANNE de première qualité à fr. 18 le cent. 26

FROMAGES DE BELLELAY

(Têtes de Moines)



GOTTLIEB LIENHARD
à BELLELAY (Jura bernois, Suisse) 66

HOTEL DE BIENNE
(BIELERHOF) 17
vis-à-vis de la gare

Établissement recommandable à MM. les voyageurs de commerce,
touristes ainsi qu'aux Sociétés.
Bonne cuisine — Vins naturels — Chambres à différents prix — Grandes
salles — Bains et douches à l'hôtel — Table d'hôte à midi 10 minutes
— Plats du jour — Restauration à la carte à toute heure — Exposition
permanente de montres. Tous les mardis, marché d'horlogerie.
Se recommande C. RIESEN-RITTER, propriétaire.

COMMERCE DE VINS
d'Espagne, de France et du Pays
EN GROS ET EN DETAIL

Expédition en caisse à partir de 6 bouteilles 23

BASERBA 8 CIE, BIENNE
Rue de Nidau

Magasin de Verrerie et Porcelaine

L. SPECKER-T-GRINDAT

15, rue du Quartier-Neuf, à BIENNE

Articles de ménage en tous genres. Déjeuners et Dîners complets en fine porcelaine, unis et décorés. — Verres de toutes sortes en cristal fin et ordinaire. Services de table, ferblanterie, etc.

Lampes de table et à suspensions de première qualité garantie.
Lampes Progrès.

Prix très réduits 25

DÉPOT DE BOUTEILLES A VIN

NOUVELLES MACHINES A COUDRE

perfectionnées **WHITE** à Cleveland
de la Cie (Amérique-du-N.)

la plus douce, rapide, élégante et solide de toutes les machines à coudre connues à ce jour, ainsi que des machines du système « **Singer** » perfectionné, des meilleures fabriques de l'Europe. Grandes facilités de paiement, 3 fr. par semaine ou 10 % d'escompte au comptant.

Huile fine pour machines à coudre ; soie, fil, aiguilles pour tous les systèmes. — Machines à main, double piqure, depuis 45 fr. net.

BIENNE Seul Dépôt **BIENNE**
KLÖTI - BEUCLER, Mécanicien 20
88, Rue de la Gare, 88



Pour conserver et maintenir les **Parquets de bois dur, planchers de sapin, escaliers de bois**, employez la

RESINOLINE - LA - CLAIRE



Cette excellente préparation entretient admirablement le bois, auquel elle donne de la dureté. Elle empêche pendant un très long temps la formation de la poussière sur les planchers, et rend ainsi un service à l'hygiène des habitations. Elle se laisse étendre facilement au moyen d'un chiffon de laine et sèche immédiatement sans laisser d'odeur. On l'emploie pour enduire et conserver les parquets et planchers des locaux où l'on circule beaucoup, comme les : **Fabriques, Ateliers, Bureaux Magasins, Cafés-Restaurants, Salles d'Ecoles, etc.**

Le bidon de deux litres . . . Fr. 2,75

Le bidon de cinq litres . . . 5,40

Emballage perdu, franco pour la Suisse. Rabais par forte quantité. 12

Usine de Produits chimiques, La Claire, LOCLE

Un établissement d'horlogerie cherche à Bienne ou à St-Imier un chef d'atelier pouvant entreprendre le remontage journalier d'au moins douze cartons de pièces à cylindre et à ancre de 15 à 20 lignes, avec ou sans mise en boîtes. Remettre les offres avec prix du remontage, des rochets, vis, aciers, roues, nickelages et dorages, sous pli cacheté portant le n° 240 J, à l'agence de publ. Haasenstein & Vogler, à St-Imier. 69

On demande

un bon graveur de lettres, sérieux. S'adresser à M. Raiss, graveur à Bienne. 88

La fabrique de montres des Brenets demande un bon mécanicien sachant faire les étampes. 84

On demande

avec entrée de suite, 3 achèveurs, 3 pivoters cylindre, 4 remonteurs. 78 Fabrique Rocher 5, Neuchâtel.

On demande

quelques bonnes polisseuses et finisseuses. Adresser les offres à la fabrique d'aiguilles RICHARDET 76 Chaux-de-Fonds.

F. SCHENKER

SAINT-IMIER

Dorure, argenture et nickelage. Polissage et finissage de boîtes et cuvettes.

Rhabillage pour horlogers et bijoutiers.

Spécialité d'imitation galonné et dorures fortes. Dorures artistiques, ors de couleur, vrai argent, etc. 37

Travail prompt et garanti.

G. JOHO
BERNE 65

LIMES D'HORLOGERIE
Marque Cadran
Dans les bons magasins de fournitures
Dépôt général : G. JOHO, Berne.

AVIS 79
aux Fabricants et Marchands de
Fournitures d'horlogerie

Burins en acier diamant reconnus supérieurs par les premiers horlogers de la Vallée de Joux.

S'adresser à la fabrique de rasoirs BAUD-NICOLE & Cie au Sentier, Vallée de Joux (Suisse).

INCENDIE !!!

Malgré l'incendie qui vient de détruire la **Tréfilerie** et les **ateliers de laminage à froid** de la

Société anonyme des Aciéries suédoises

dont nous sommes les agents exclusifs, nous informons notre honorable clientèle que, par suite du fort stock que nous avons en magasin, nous sommes, comme auparavant, à même d'exécuter tous les ordres qui nous seront transmis en bandes et fils d'acier.

Par suite des mesures immédiates qui ont été prises, la production des ateliers détruits ne sera arrêtée que pendant deux ou trois mois.

BIENNE, 15 janvier 1887.

75

F. REYMOND & Cie

La Rôtisserie de cafés

Fabrique
d'Extrait de café
(fondée en 1816)

—0—

Marque de fabrique
déposée
—0—



Fabrique
d'Extrait de café
(fondée en 1816)

—0—

Marque de fabrique
déposée
—0—

CHARLES KAUFMANN A BIENNE

recommande ses trois qualités exquises de café rôti en paquets de 1/8, 1/4 et 1/2 kilo, à fr. 1.10, 1.30, 1.50.

En vente dans les principaux magasins d'épicerie.

Les ménagères sont rendues attentives que mes cafés, malgré leur emballage parfait, sont expédiés à tous mes clients dans des caisses en fer-blanc, afin de leur conserver leur qualité et leur arôme. 30

Café-Restaurant du Jura

Place du Marché

Vins naturels — Bière ouverte

Samedis, tripes. — Lundis, gâteau au fromage. — Fondues à toute heure.

Se recommande au mieux.

22

G. KURTH.

J. Rodolphe GYGAX

St-IMIER

OUVERT TOUTE L'ANNÉE

MONTAGE DE BOÎTES

en tous genres

45

SPÉCIALITÉ
de
Boîtes argent

FABRIQUE
d'Etuis de Montres
en tous genres

CHARLES GOERING & Cie
CHAUX-DE-FONDS 46

A VENDRE BON MARCHÉ

un outil aux dentures, pouvant servir pour fabrique ou particulier, 31 fraises, 24 tasseaux, allant au pied, roue et son montant en fer, renvoi en fer avec poulières mobiles très bien agencé. Sur un établi à roulettes, presque neuf, en parfait état.

S'adresser au bureau de la Fédération horlogère qui indiquera. 83

Statistique horlogère graphique

Deux tableaux extraits du mémoire *L'Horlogerie suisse en 1886*, par Jules GELLER, à Berne, primé à Bienne l'année dernière.

Ces tableaux représentent : l'un, les exportations d'horlogerie suisse par pays, en 1885, et l'autre, les importations et exportations d'horlogerie de notre pays, en 1885, par branches.

En vente au prix de 50 centimes à l'administration du *Journal suisse d'horlogerie*, à Genève.

CAFÉ-RESTAURANT

et JARDIN D'ÉTÉ

GAMBRINUS

tenu par

WILD-REY

— BIENNE —

Téléphone 34

GRANDE BRASSERIE

SALLE DE CONCERT

CHRONOGRAPHES

Un spécialiste recevra des offres pour le posage de chronographes et compteurs, pour des commissions importantes. Adresser poste restante, A. B., Sentier (Vallée de Joux). 68

PHARMACIE DE L'AIGLE

Quartier-Neuf, Bienne, Quartier-Neuf

SPÉCIALITÉ

d'essences de lavande surfine et grasse, pour peintres.

Produits chimiques garantis purs pour dorures et nickelures.

W. GUGELMANN.

A louer

38

pour St-Georges 1887, à 20 minutes de Bienne (Tramway), campagne avec vastes locaux et dépendances, 16 chambres habitables, grande galerie servant actuellement d'atelier, jardins, cour, terrasse, basse-cour et verger. — Très convenable pour un chef d'atelier logeant lui-même ses ouvriers. — Eventuellement, force motrice.

Louis Muller, Bienne.

CONFISERIE, PATISSERIE

Fabrication de sirops en tous genres

Sucre de malt

Leckerlis de Bâle, 1^{re} qualité

Caramels fins

DESSERTS DE TOUTES ESPÈCES

Pastilles de gomme

en gros et en détail.

DROPS ET ROCKS

PERROT-ERNST
Bienne 40
89, Rue de la Gare, 89.

